A propos du « Poste des Mines »

Les délibérations du Conseil communal de L'Abbaye nous ont appris que le «Poste des Mines» allait être utilisé pendant l'hiver comme lieu d'accueil pour les skieurs faisant du ski de randonnée.

C'est l'heure de rappeler que pen-dant les premières années du XXe siècle, le Poste des Mines, comme parfois pendant l'hiver des skieurs qui montaient de La Vallée. C'était un but de course tout indiqué. Il n'y avait toutefois pas encombrement On montait ainsi en famille, les da-mes en longues jupes et tous munis encore d'un long bâton. Tandis que les aînés jouaient aux cartes dans la chambre chaude, les jeunes faisaient un peu de ski dans les envi-rons. On redescendait avant la tombée du jour.

Nous pensons intéresser nos lec-teurs en reproduisant ici deux pages du livres intitulé «Les mémoi-res d'un gendarme vaudois» édité par «La chronique de Lavaux» et dû à la plume de M. Camille Geneux ancien sergent de gendarmerie.

M. Geneux nous raconte un épisode sa vie de jeune gendarme. Avec deux de ses collègues, il avait pris possession du «Poste des Mines» afin de surveiller la frontière, la surlangue s'était en effet déclarée en territoire français.

Voici donc comment s'exprime M.

C. Geneux.

Le « Poste des Mines » est un petit bâtiment situé dans une clairière, sur la crête du Risoud, à cinquante mètres de la frontière française, à l'altitude de mille cinq cents mètres. On y accède normalement en une heure et demie par un mauvais cheheure et demie par un mauvais che-min de chars, caillouteux et herbeux qui se nomme le « Chemin à la Tan-te », depuis le village le plus proche, Le Solliat. Aucune autre habitation n'existe à des kilomètres à la ronde, exceptés les chalets d'alpage situés sur territoire français, la plupart de sur territoire français, la plupart de ces alpages étant exploités par des Suisses. Les localités les plus rappro-chées sont les petits villages de Vil-dieu, Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas, Mouthe, un peu plus important et plus éloigné, à des heures de mar-che, parait-il à travers fonds et pâtu-rages. Sur la façade de notre cher Poete des Mines et dist regins l'en-« Poste des Mines » était peinte l'enseigne «Gendarmerie» encore un peu visible. Il était composé d'une cuisine avec cheminée immense de l'époque, d'une chambre-bureau et d'une petite chambre à coucher ; en annexe, une petite écurie pour les chèvres, les WC, (une planche trouée chevres, les wC, (une pianche trouce sur un tonneau), un bucher couvert, une citerne pour recueillir l'eau de pluie. Une clairière de mille mètres carrés entourée de sapins de trente mètres de haut. Et dire que ce domaine a été occupé par de nom-breuses générations de gendarmes mal habillés, qui étaient si miséra-blement payés qu'ils étaient heu-reux de chercher d'autres gains en prélevant les écorces de sapins dans les coupes de bois pour les vendre aux fabricants de vacherins. Les célibataires étaient les plus à plaindre, les mariés ayant leur famille au Solliat ou au hameau de Derrière-la-Côte; ils étaient autorisés à descendre une fois par semaine pour changer de linge et faire les commissions de ravitaillement. Une déception à notre arrivée fut celle de se heurter à une équipe de bûcherons tyroliens qui travaillaient à des coupes de bois pour la commune de L'Abbaye, propriétaire du bâtiment et des fo-rêts attenantes. Ce n'est qu'après une assez longue discussion que nous pûmes leur faire comprendre que notre mission nous obligeait à utiliser la chambre-bureau et qu'ils de-vaient, eux, se contenter de la chambre à coucher et de l'ancienne écu-rie des chèvres, d'ailleurs propre, contenant du foin, pour coucher du-rant la dernière semaine de leurs

Nous nous installâmes dans notre « palais » provisoire. Il pleuvait cha-que jour. A 16 heures nous ne pouvions déjà plus lire ni écrire sans notre petit quinquet à pétrole qui faisait partie de nos bagages. Vivres, sommiers et matelas furent amenés sur les lieux par le voiturier du Sentier dit « Canon ».

Un hasard voulut qu'au cours d'une tournée nous rencontrâmes un bûcheron français, domicilié aux un bûcheron français, domicilié aux Barraques, hors de la zone infectée par la surlangue. Les Barraques sont bien connues des touristes com-biers. Il s'agit de trois ou quatre pe-tites maisons en bois jointées les unes aux autres, au centre d'une im-mense propriété forestière apparte-part à maitclier français du Minant à un capitaliste français du Mi-di. Le bûcheron, âgé de plus de soi-xante ans, cumulait les fonctions de garde de la propriété et de pintier. Son épouse s'occupait du ménage et servait les clients qui n'étaient pas nombreux dans ce pays perdu. Des semaines entières ils n'apercevaient personne. Notre brave homme nous fit don d'un litre d'absinthe, non encore frappée d'interdiction en France qu'il déposa selon entente entre des pierres du mur-frontière, à cinquante mètres de notre poste. Cette liqueur n'a jamais été impor-tée en Suisse mais bue sur le murlimite, lorsque nous avions soif, ce qui arrivait fréquemment. Il faut reconnaître que jamais nous n'avions d'autre boisson que l'eau du toit récupérée dans un baquet. Comme il pleuvait tous les jours, nous n'en étions jamais à court. Les Tyroliens, eux, utilisaient l'eau de la citerne pour apprêter leurs repas. Au fond de cette citerne, on distinguait des rats crevés, ce qui explique notre abstention!...

Un certain jour arriva aux Mines M. Vincent Golay, préfet de La Val-lée, âgé de plus de septante ans, ac-compagné du chef du poste de gen-darmerie du Sentier. Le but de cette visite était de s'assurer si les mesures prises contre la surlangue étaient suffisantes. Ils avaient choisi une journée ensoleillée et ils étaient trempés de sueur. La première questrempes de sueur. La premiere question de M. le Préfet fut de nous demander si nous avions une goutte d'eau à lui offrir, car il était passablement déshydraté et avait de la peine à se tenir debout. Ce fut pour nous un plaisir de l'inviter à faire encore cinquante mètres et de lui offrir une absinthe — sur France (entendez bien). Il n'en revenait pas et se confondit en remerciements, ajoutant: « Enfin, ce n'est pas aux jeunes qu'on peut la faire!... » Quel-ques tranches de salami avec du pain vieux d'une semaine remit no-tre très honorable préfet en forme. Il était vraiment très fatigué et se sentait mal à son arrivée. Il s'est d'ailleurs affalé sur une caisse qui nous servait de tabouret.

Ce service à la frontière se prolongea jusqu'au 12 octobre 1912, soit jusqu'à la guérison du bétail et la désinfection des chalets et du per-sonnel, aux soins de la police fran-